



Mairie de Thiers sur Thève

APPEL À CANDIDATURES POUR LA CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF A L'ÉLABORATION DE LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Lors du Conseil Municipal du 18 mai 2022, la création d'un comité consultatif a été décidée.

Il s'agit de consulter mieux et plus les habitants, de faire appel à l'intelligence collective pour répondre au plus près des aspirations et des besoins de chacun. Il s'agit également d'aborder les questions, les enjeux qui préoccupent les Thiéroise et Thiérois, et de se placer dans une dynamique positive pour permettre de formuler des avis éclairés et trouver ensemble des solutions.

LE COMITÉ SERA CONSTITUÉ DE 6 COLLÈGES ARRÊTÉS PAR LE MAIRE

• Le comité consultatif sera composé de 13 membres. Afin de permettre l'expression de points de vue qualifiés et pluriels, il se compose des collèges suivants, réunissant chacun un nombre défini de membres :

Représentants :

- Collège d'élus (3 membres) dont 2 élus de la majorité et 1 de la minorité ;
- Un collège de personne qualifiée : 1 membre Urbaniste qualifié ;
- Collège Socio-professionnels :
 - Agriculteur : 1 membre
 - Commerçant : 1 membre
 - Professionnels du bâtiment : 1 membre ;
- Collège d'Associations de défense et de protection de l'environnement : 2 membres ;
- Collège d'Associations locales : 2 membres ;
- Collège d'Administrés : 2 membres ;

- À noter : le comité est créé pour la durée du mandat.

POUR CANDIDATER :

Vous pouvez soumettre votre candidature jusqu'au 17 juin 2022 (en précisant vos coordonnées, le collège demandé et quelques éléments de motivation) soit :

- * en envoyant un courrier en Mairie (1 rue du Général Leclerc 60520 Thiers-sur-Thève),
- * en envoyant un email à l'adresse suivante : mairie@thiers-sur-theve.fr

Si les candidatures sont trop nombreuses, un tirage au sort sera organisé pour désigner les membres de chaque comité

THIERS-SUR-THEVE, le 25 mai 2022

Le Maire,
Pierre BOUFFLET,

1 rue du Général Leclerc, 60520 Thiers sur Thève

tel : 03 44 54 62 59 – fax : 03 44 54 98 22 – E-mail : mairie-thiers-theve@wanadoo.fr
Horaires des permanences : lundi - mardi - jeudi : 8h30 à 12 h ; 14h à 18h30
mercredi : 8h30 à 12h ; 14h à 16h30 vendredi : 8h30 à 12h ; 14h à 17h00 samedi : 9h à 12h